

Le point de vue du Syndicat national de l'édition

Quelle est la position des éditeurs universitaires français (publics et privés, à but lucratif ou non) sur le « libre accès » et, en particulier, sur les archives ouvertes ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de préciser au préalable la notion de libre accès et les limites du propos ici exposé. Le libre accès désigne la mise à disposition, sur Internet, de documents (données brutes, protocoles d'expériences, publications, etc.) que tout un chacun peut librement consulter, télécharger, indexer et transmettre. Nous n'évoquerons ici que les publications, à savoir les documents ayant fait l'objet d'un traitement éditorial qui va de la sélection à l'archivage électronique¹ en passant par toutes les étapes de l'édition, de la promotion-communication et de la commercialisation. Aussi partageons-nous le point de vue des partisans du libre accès qui estiment que la publication des résultats de la recherche implique un travail spécifique pour permettre leur valorisation, travail qui diffère de la mise en ligne de résultats, de commentaires ou de contributions bruts.

La vocation des éditeurs universitaires a toujours été de diffuser le plus largement et le plus efficacement possible des publications scientifiques et techniques de qualité. Et ils n'ont pas ménagé leurs efforts pour opérer la transition du papier au numérique, en veillant à améliorer la qualité scientifique et à développer de nombreuses fonctionnalités qui facilitent l'accès au savoir : la quasi-totalité des publications françaises en STM (sciences, techniques et médecine) et en SHS (sciences humaines et sociales) est aujourd'hui disponible en ligne. Les éditeurs participent ou suivent avec intérêt les expériences en cours, au premier rang

desquelles le projet PEER (voir l'article de Laurent Romary, ci-dessus) et ils sont favorables à tout partenariat avec les communautés scientifiques. En effet, si de nouveaux modèles économiques ont aujourd'hui été définis puis expérimentés en partie, les modalités concrètes de leur mise en œuvre, voire de leur généralisation, restent incertaines.

À cet égard, la position des éditeurs est simple. Les nouveaux modèles doivent impérativement être économiquement viables sur le long terme. Ils ne doivent pas conduire à un affaiblissement des modalités de vérification scientifique, à une diminution de la qualité ou au déclin des publications scientifiques. Ils doivent effectivement favoriser la diffusion de la pensée. Or, aujourd'hui, l'efficacité des différents modèles connus – le libre accès « or »² et le libre accès « vert »³ – mérite certainement une analyse plus approfondie en termes de risques et d'avantages.

Comme nombre d'acteurs du libre accès, les éditeurs pensent que les conditions ne sont pas, et ne seront peut-être jamais réunies, pour que le libre accès « or » devienne, au niveau international, le modèle économique dominant de mise à disposition des publications scientifiques. Quelles sont les incertitudes pesant sur un basculement des modèles économiques actuels vers un modèle fondé sur le libre accès « or » ? Nous prendrons trois exemples, parmi ceux identifiés à ce jour. Le premier risque est celui de la sous-estimation des financements en amont que ce modèle suppose. Les pouvoirs publics peuvent-ils assurer les coûts de publication de tout ou partie des revues et des ouvrages scientifiques et techniques de manière pérenne ? Une étude du *Research Information*

Network britannique montre ainsi que, alors qu'en 2007 le Royaume-Uni produisait 6,6 % des articles scientifiques publiés mondialement, la puissance publique n'y prenait à sa charge que 3,5 % du montant mondial des abonnements universitaires⁴. Il est hautement probable que la plupart des pays européens, dont la France, se trouvent dans une situation comparable. Peut-on augmenter à ce point les budgets concernés ?

Un second risque concerne les acteurs de l'édition scientifique : maisons d'édition, sociétés savantes, presses universitaires. De leur diversité dépend celle des publications, tant de leur nature que de leur contenu. Or l'extension du modèle du libre accès « or » peut aboutir à la concentration des acteurs, en déplaçant les circuits financiers des utilisateurs ou clients vers les organismes scientifiques ou les auteurs et, par conséquent, à une perte de diversité et de liberté pour les chercheurs. Un troisième risque concerne la période de transition et les modalités de cohabitation de plusieurs systèmes. Les exemples qui précèdent ne doivent cependant pas conduire à condamner le modèle du libre accès « or », qui a le mérite majeur de prendre en compte la question du financement des activités éditoriales. Mais il ne peut être mis en œuvre, pensons-nous, qu'avec de fortes différences notamment par discipline, par pays et par nature de publication. Les éditeurs en sciences humaines et sociales sont parmi les plus prudents sur ce point⁵.

L'autre modèle principal du libre accès est le libre accès « vert », le dépôt des contributions scientifiques en archives ouvertes, tel qu'il est promu en France par les organismes de recherche contribuant au site d'archives HAL. De nombreux éditeurs affichent, certains depuis quelques années déjà, des politiques tenant compte de cette demande des milieux scientifiques. D'autres réfléchissent activement à

certaines formules innovantes. Mais le sujet demeure difficile et nécessite un partenariat très étroit entre les organismes de recherche et les éditeurs, afin de combiner efficacement les conditions nécessaires à la poursuite et au développement des activités d'édition d'une part, et celles qui faciliteraient un dépôt par les auteurs d'autre part.

En l'état actuel de notre réflexion, quelques points nous semblent acquis. Les règles présidant au dépôt (durée de l'embargo, nature du document déposé, etc.) doivent être définies par l'éditeur, en concertation avec les communautés scientifiques et en considération des disciplines concernées, et non de façon générale et indifférenciée. De même, doit-on tenir le plus grand compte de la nature et des conditions d'équilibre économique des publications concernées. En outre, les éditeurs sont clairement défavorables à toute obligation générale qui serait faite aux chercheurs de déposer les articles dans telle ou telle condition de temps ou de lieu sans paiement correspondant des activités éditoriales.

Il s'agit ici, en somme, de conserver à l'éditeur le pilotage de son activité, ce qui est absolument indispensable à la poursuite des publications dans les conditions de viabilité et de qualité souhaitées, tout en mettant en place un cadre durable de relations avec les organismes de recherche. C'est pourquoi les éditeurs sont partie prenante du projet de création d'un site d'information, à l'image du site anglais *Sherpa-Romeo*, sur lequel ils afficheront leurs politiques de dépôt. Les éditeurs voient dans ce projet la première étape d'une collaboration renouvelée, féconde et approfondie avec les communautés scientifiques.

*le Groupe des éditeurs universitaires
du Syndicat national de l'édition (SNE)*

NOTES

1. Les livres sur support papier sont avant tout archivés par les dépôts légaux et les bibliothèques, les éditeurs universitaires ne veillant pas nécessairement à constituer une bibliothèque de référence ou à conserver les derniers exemplaires d'un ouvrage bientôt épuisé. En revanche, les ouvrages sur support numérique sont archivés par les éditeurs, ceux-ci intégrant souvent l'ensemble de leur fonds à leur offre numérique.
2. Le «*gold open access*» désigne un modèle de diffusion de l'information scientifique et technique dans lequel les revues et ouvrages scientifiques sont librement accessibles en ligne, et où les coûts d'évaluation et d'édition ont été acquittés par le chercheur publiant ou par son institution de rattachement.
3. Le «*green open access*» désigne un modèle de diffusion de l'information scientifique et technique dans lequel les chercheurs déposent dans des archives ouvertes des versions «*pre-print*» ou «*post-print*» de leurs articles soumis ou publiés dans des revues scientifiques. Selon la classification STM, on entend par «*pre-print*» le manuscrit de l'auteur, tel que soumis pour publication, et par «*post-print*» le manuscrit final de l'auteur, accepté pour publication par une revue, et incluant toutes les modifications requises à l'occasion du processus de révision par les pairs.
4. *Activities, costs and funding in the scholarly communications system in the UK* (mai 2008). Mentionnons également, du même organisme, *E-Journals: Their Use, Value and Impact* (avril 2009).
5. Voir la récente étude sur le passage au libre accès «*or*» pour huit revues américaines en sciences humaines et sociales, qui conclut qu'il serait extrêmement difficile de mettre en place ce système dans les SHS: <<http://www.marywaltham.com/humanitiessocialsciencesreport.pdf>>.